



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	6
Absents	8
Total des votes	27

8.9

L'an deux mille vingt six, le dix sept février, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVAL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Mauricette ROSA à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Corinne RUBETTI, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence GAUTIER, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0012_2026 candidature de la ville de Pont-Audemer au label du patrimoine de la reconstruction

La Région Normandie a créé en 2019 le label Patrimoine de la Reconstruction en Normandie afin de mettre en valeur ce patrimoine du XX^{ème} siècle, qui marque profondément son histoire et ses paysages. La Région encourage ainsi les villes normandes possédant des immeubles, des maisons individuelles et des infrastructures pensés et conçus au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à se porter candidate à ce label régional.

Les objectifs de la Région Normandie sont de prendre en compte à la fois l'intérêt historique et architectural du patrimoine de la Reconstruction, son potentiel culturel et touristique, sa place dans l'aménagement du territoire et le cadre de vie des habitants.

Il s'agit également de soutenir les villes normandes lauréates à entretenir, valoriser et faire davantage connaître ce patrimoine, auprès des habitants et des visiteurs.

Lors des bombardements de juin 1940 puis août 1944, Pont-Audemer a perdu 21% de son patrimoine immobilier, concentré principalement à la périphérie du centre-ville.

L'architecte en chef Maurice Novarina a donné une nouvelle identité à la ville à travers la construction d'édifices publics, de logements collectifs et individuels.

Ainsi, la ville de Pont-Audemer qui possède un ensemble architectural et urbanistique cohérent construit entre 1948 et 1962, souhaite candidater à ce label, qui soutiendra la reconnaissance de la qualité architecturale du patrimoine de la reconstruction pontaudemérien, aidera à sa préservation et participera à l'attractivité de la Ville.

La candidature de Pont-Audemer, ville moyenne, sera examinée au travers d'un référentiel de 7 engagements répartis en 2 thématiques : appréciation qualitative et engagements de la collectivité. Le dossier de candidature a été réalisé avec la collaboration du CAUE27 (convention en annexe).

Le référentiel de labellisation édité par la Région mis en annexe présente les conditions d'attribution et de surveillance du label.

VU les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.1 et suivants du Code du patrimoine relatifs à la protection et à la valorisation du patrimoine ;

VU le label régional « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » créé par la Région Normandie en 2019

VU le cahier des charges du label "Patrimoine de la Reconstruction en Normandie" ;

CONSIDÉRANT l'ensemble cohérent et de qualité de l'ensemble architectural et urbanistique de la Reconstruction d'après-guerre à Pont-Audemer ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de valoriser le patrimoine de la reconstruction de Pont-Audemer pour en assurer l'entretien et la promotion auprès des habitants et des touristes ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir le label de la Reconstruction comme atout d'attractivité

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **DE DÉCIDER** de valider la candidature de la ville de Pont-Audemer au label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie »,

- **DE S'ENGAGER** à mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues en matière de sensibilisation, de valorisation et de conservation du patrimoine de la reconstruction, conformément au calendrier joint en annexe à la présente délibération et présenté dans le dossier de candidature.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou Son Représentant à signer tout document afférant au dossier de candidature de la ville de Pont-Audemer

Pont-Audemer, le 17 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Christophe CANTELOUP

Alexis DARMOIS